



Decharge pour degager de la responsabilite du chauffeur

Par **tictac**, le **03/01/2009** à **16:50**

bonjour
etant motard , je porte une copine
si en cas d accident grave
est ce que je peux me soustraire a une plainte
de sa part ou de ses parents en cas de son deces
en lui faisant ecrire une decharge me liberant de toute poursuite ?
CETTE DECHARGE EXISTE T ELLE ?
est elle valable ?
MERCI

Par **chaber**, le **03/01/2009** à **18:32**

Vous ne pouvez absolument pas vous soustraire à la législation
En cas de blessures entraînant un arrêt d'activité de plus de 3 mois, et à plus forte raison en cas de décès, si votre responsabilité est engagée, il y aura dépôt de plainte et poursuites pénales d'office par le procureur